

DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2178

Commission pour avis: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Mandat spécial accordé aux délégations d'élus pour les voyages de mémoire à Struthof (Bas-Rhin) les 2 et 3 mai puis 10 et 11 mai 2023

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

Rapporteur: Monsieur Bertrand Artigny

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 7 avril 2023

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

<u>Présents</u>: M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debû, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Grosperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, M. Marion, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

 $\underline{\textit{Absent excusé}:}$ Mme Corsale (pouvoir à M. Gascon).

Commission permanente du 24 avril 2023

Délibération n° CP-2023-2178

Commission pour avis: finances, institutions, ressources et organisation territoriale

Commission(s) consultée(s) pour information:

Commune(s):

Objet : Mandat spécial accordé aux délégations d'élus pour les voyages de mémoire à Struthof (Bas-Rhin) les 2 et 3 mai puis 10 et 11 mai 2023

Service : Délégation Pilotage ingénierie administrative et financière - Direction Assemblées, affaires juridiques et assurances

La Commission permanente,

Vu le rapport du 5 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

La Métropole de Lyon organise, au profit d'élèves scolarisés dans des collèges situés sur son territoire, 2 voyages d'étude et de mémoire au camp de Natzweiler-Struthof, les 2 et 3 mai 2023 puis les 10 et 11 mai 2023. Ils seront accompagnés de délégations d'élus et d'invités.

Plus connu en France sous le nom de camp du Struthof, le camp de concentration de Natzweiler-Struthof (*Konzentrationslager Natzweiler*) est un camp de concentration nazi implanté en 1941 en Alsace, alors annexée par l'Allemagne nazie. Il s'agit de l'unique camp de concentration qui fut installé sur le territoire français actuel.

Les voyages de mémoire à Struthof s'organiseront en 2 délégations. La 1ère, menée par madame la Vice-Présidente Véronique Moreira accompagnée de mesdames les Conseillères Florence Asti-Lapperrière et Vinciane Brunel Vieira et messieurs les Conseillers Issam Benzeghiba et Pierre Chambon, se déroulera les mardi 2 et mercredi 3 mai 2023. La 2ème, menée par monsieur le Président Bruno Bernard, se déroulera les mercredi 10 et jeudi 11 mai 2023.

Les élus accompagneront les collégiens successivement au camp de Struthof puis lors de la visite du Parlement européen de Strasbourg.

Conformément aux articles L 3611-3 et L 3123-19 du code général des collectivités territoriales, le Conseil doit donner un mandat spécial aux élus concernés. Les frais nécessités par l'exécution de ce mandat spécial seront remboursés en fonction des frais réellement payés, sur présentation des pièces justificatives ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

DELIBERE

1° - Accorde un mandat spécial à monsieur le Président Bruno Bernard, à madame la Vice-Présidente Véronique Moreira, à mesdames les Conseillères Florence Asti-Lapperrière et Vinciane Brunel Vieira, à messieurs les Conseillers Issam Benzeghiba et Pierre Chambon pour les voyages de mémoire au camp de Natzweiler-Struthof les 2 et 3 mai 2023 puis les 10 et 11 mai 2023.

- 2° Précise que la présente délibération vaut ordre de mission.
- **3° La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2023 chapitre 65 opération n° 0P28O5708.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Publié le : 25 avril 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230424-303276-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 avril 2023 Date de réception préfecture : 25 avril 2023